



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **93403175.8**

(51) Int. Cl.⁵ : **G07B 17/00**

(22) Date de dépôt : **27.12.93**

(30) Priorité : **30.12.92 FR 9215937**

(43) Date de publication de la demande :
06.07.94 Bulletin 94/27

(84) Etats contractants désignés :
DE FR GB NL

(71) Demandeur : **NEOPOST INDUSTRIE**
113 rue Jean-Marín Naudin
F-92220 Bagneux (FR)

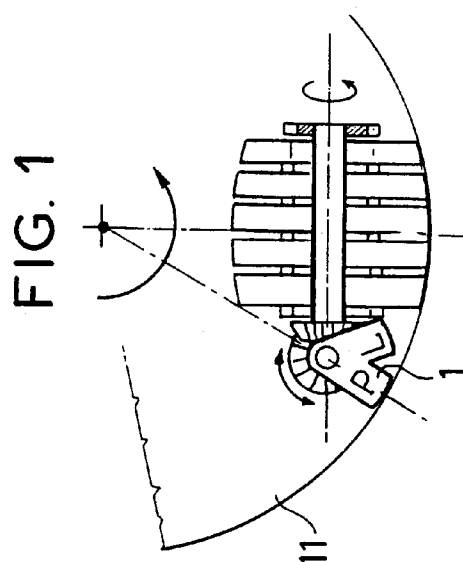
(72) Inventeur : **Moizeau, Gerard**
2, Place Victor Shoelcher
F-91160 Longjumeau (FR)

(74) Mandataire : **Pothet, Jean Rémy Emile Ludovic**
et al
c/o SOSPI
14-16 rue de la Baume
F-75008 Paris (FR)

(54) **Mécanisme d'impression permettant la différenciation de transporteurs de courrier.**

(57) La présente invention se rapporte au domaine spécifique du traitement du courrier. Elle vise plus particulièrement un mécanisme d'impression permettant de reconnaître le transporteur de courrier à partir de l'empreinte d'affranchissement appliquée sur un article de courrier, préalablement sélectionnée par l'utilisateur de la machine à affranchir.

Le moyen de sélection d'articles de courrier en fonction du transporteur ou service d'acheminement consiste en l'impression d'un marquage spécifique de chaque article de courrier en fonction du transporteur correspondant.



La présente invention se rapporte au domaine spécifique du traitement du courrier. Elle vise plus particulièrement un mécanisme d'impression permettant de reconnaître le transporteur de courrier à partir de l'empreinte d'affranchissement appliquée sur un article de courrier, préalablement sélectionnée par l'utilisateur de la machine à affranchir.

L'état de la technique ne révèle à notre connaissance aucun moyen de sélection permettant à un opérateur d'identifier le transporteur par l'intermédiaire de l'empreinte d'affranchissement imprimée sur un article de courrier, en dehors de l'affectation d'une machine à affranchir particulière à chaque transporteur ou service d'acheminement.

C'est à partir de ce problème technique que la Déposante propose suivant une particularité essentielle de l'invention un marquage spécifique de chaque article de courrier en fonction du transporteur correspondant.

Il en résulte ainsi une ventilation facilitée de toutes les opérations d'affranchissement en fonction du service d'acheminement du courrier, à partir d'une machine unique de traitement de courrier. Un numéro de compte est alors attribué à chaque service d'acheminement pour éviter toute erreur de comptabilisation.

Suivant une autre particularité de l'invention, ce marquage susceptible d'être commandé par l'utilisateur de la machine à affranchir, est obtenu par tout moyen d'impression protégé, par exemple un tambour rotatif à clichés d'impression, commandé électroniquement pour l'impression d'une pluralité de marques distinctives sélectionnables.

Suivant une autre particularité, la marque spécifique est imprimée à un endroit déterminé de l'article de courrier, de préférence à proximité immédiate de l'empreinte postale complexe.

Suivant une autre particularité, le tambour d'impression imprime cette marque spécifique par l'intermédiaire d'un cliché pivotant.

Suivant une autre particularité, le tambour d'impression imprime cette marque spécifique par l'intermédiaire d'une molette d'impression.

Suivant une autre particularité, le tambour d'impression imprime cette marque spécifique par un dispositif propre de commande tel un palonnier articulé ou un arbre à cames.

D'autres particularités et avantages de l'invention ressortiront plus clairement de la description jointe accompagnée de trois planches de dessins.

Les figures 1 à 8 représentent différents modes de réalisation d'un dispositif de marquage conforme à l'invention.

Les figures 9 à 16 représentent des exemples d'impressions obtenues à l'aide de ces dispositifs.

Comme représenté sur les figures 1 et 2, l'on peut utiliser un cliché pivotant 1 à deux positions correspondant à deux services différents. L'impression ob-

tenue est représentée sur les figures 9 et 10. Cette solution permet deux choix, quelle que soit la hauteur, dans la zone en pointillés. Le marquage est représenté par la lettre L ou P.

Comme représenté sur la figure 3, l'on peut insérer une molette d'impression 2 permettant de spécifier autant de services postaux que de pavés d'impression implantables. L'impression obtenue est représentée sur la figure 11. Cette solution permet cinq à neuf choix pour le marquage symbolisé par la lettre X.

Comme représenté sur la figure 4, une molette d'impression 3 ou 4 peut être disposée adjacente aux molettes valeurs 5 permettant de spécifier autant de services postaux que de pavés d'impression implantables. Cette molette peut être disposée au 1er ou au 4e rang pour un ensemble de trois molettes valeurs, au 1er ou 5e rang pour un ensemble de quatre molettes valeurs, au 1er ou 6e rang pour un ensemble de cinq molettes valeurs... L'impression obtenue est représentée sur les figures 12 et 13. Cette solution permet cinq à neuf choix dans chaque cas.

Selon un autre mode de réalisation représenté sur la figure 5, un agencement 6 à cinq pans dit penta permet de spécifier cinq services postaux différents. Une impression obtenue est représentée sur la figure 14. Cette solution permet cinq choix pour le marquage symbolisé par la lettre X.

Il est également possible de réaliser une commande spécifique.

Comme représenté sur la figure 6, un palonnier 7 est articulé sur l'axe 8 des molettes et actionné par un pignon, au même titre que les molettes, et permet d'imprimer soit au-dessus soit en-dessous de la valeur d'affranchissement à l'intérieur du timbre, une marque parmi deux correspondant au service choisi.

Comme représenté sur les figures 7 et 8, un arbre à cames 9, mû par un pignon soulève alternativement un cliché 10 parmi cinq imprimant une marque au-dessus ou au-dessous de la valeur d'affranchissement à l'intérieur du timbre et correspondant au service choisi.

Des impressions obtenues avec ces deux derniers modes de réalisation sont représentées sur les figures 15 et 16. Dans chaque cas, cinq choix sont possibles, chacun à un emplacement différent.

De tels moyens d'impression permettent de différencier des empreintes d'affranchissement d'objets devant être acheminés par des services postaux différents, par exemple des lettres acheminées par la Poste et des paquets acheminés par un transporteur privé.

L'utilisateur peut à partir du clavier de la machine à affranchir choisir le service devant acheminer l'objet.

Ceci entraîne la comptabilisation du prix de l'affranchissement dans le registre correspondant au service choisi.

Ceci entraîne l'impression d'une marque identifiant le service choisi.

Le moyen d'impression et le moyen de comptabilisation sont protégés par le plombage.

L'impression de cette marque (caractères alpha-numériques, logo, etc) peut être réalisée n'importe où à l'intérieur de l'empreinte par différents moyens mécaniques permettant de choisir parmi au minimum deux services postaux ou plus suivant le moyen employé.

Revendications

1) Dispositif de sélection d'articles de courrier caractérisé en ce qu'il permet l'impression d'un marquage spécifique de chaque article de courrier en fonction du transporteur ou service d'acheminement et en ce que ce marquage susceptible d'être commandé par l'utilisateur d'une machine à affranchir comportant un tambour d'impression (11), est obtenu par tout moyen d'impression protégé, par exemple un tambour rotatif à clichés d'impression, commandé électroniquement pour l'impression d'une pluralité de marques distinctives sélectionnables.

2) Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la marque spécifique est imprimée à un endroit déterminé de l'article de courrier, de préférence à proximité immédiate de l'empreinte postale complexe (planche 3/3).

3) Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé le tambour d'impression (11) imprime cette marque spécifique par l'intermédiaire d'un cliché pivotant (1).

4) Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé le tambour d'impression (11) imprime cette marque spécifique par l'intermédiaire d'une molette d'impression (2, 3, 4).

5) Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé le tambour d'impression (11) imprime cette marque spécifique par un dispositif propre de commande tel un palonnier articulé (7) ou un arbre à cames (9).

45

50

55

FIG. 1

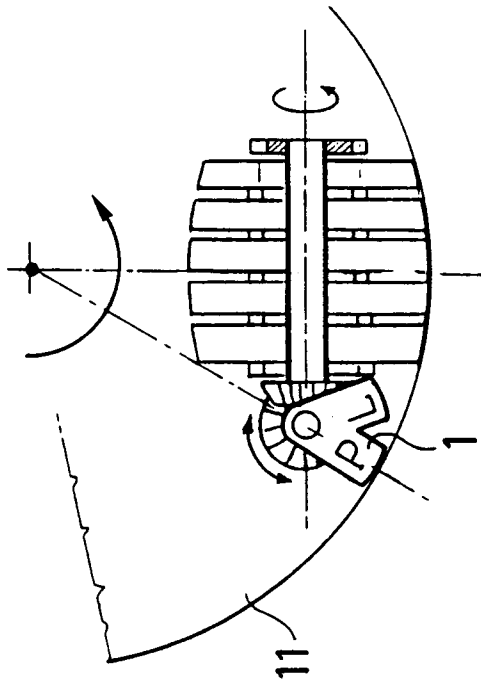


FIG. 3

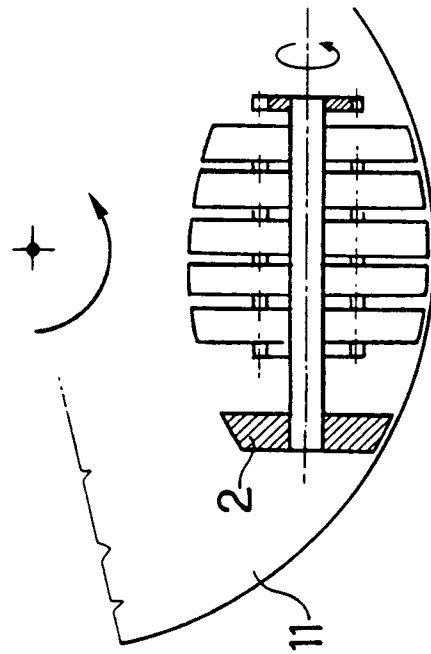


FIG. 2

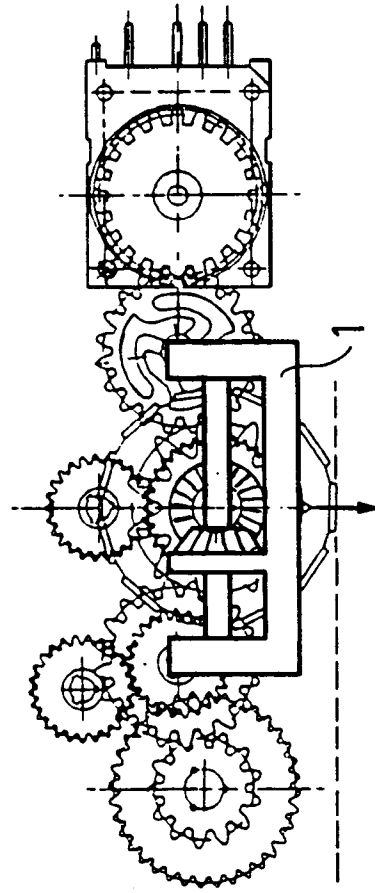


FIG. 4

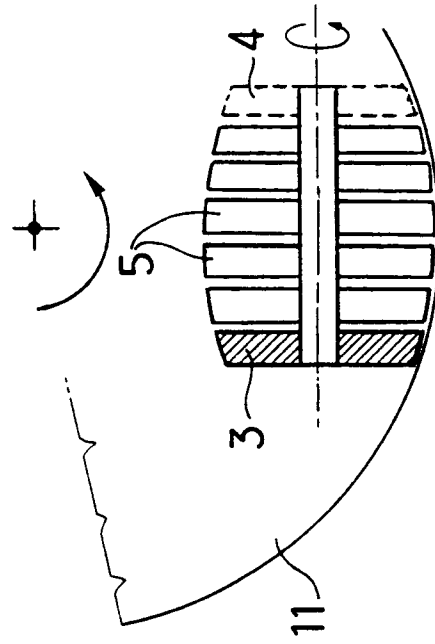


FIG. 5

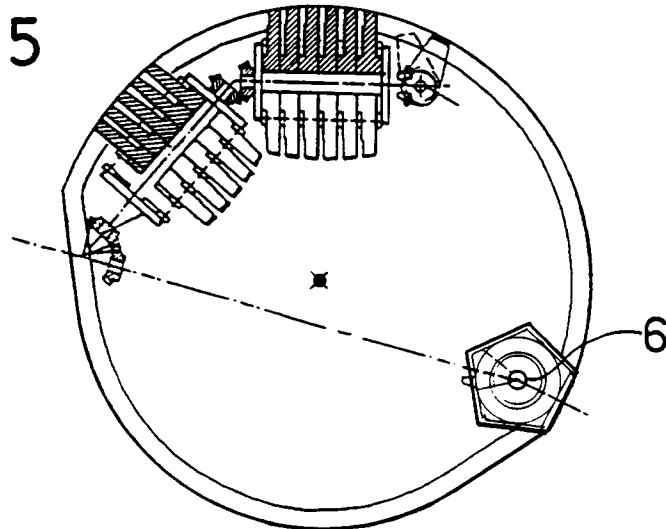


FIG. 6

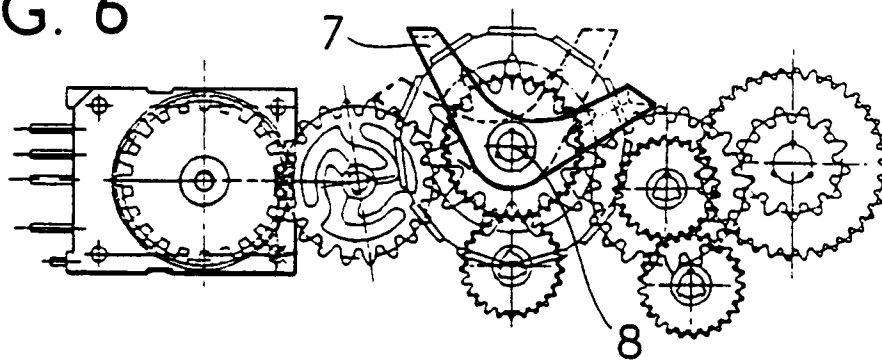


FIG. 7

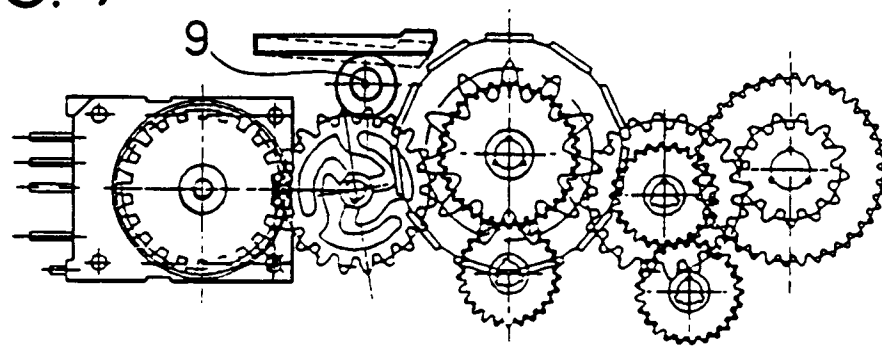


FIG. 8

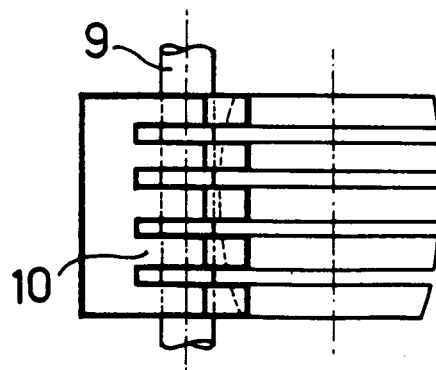


FIG. 9

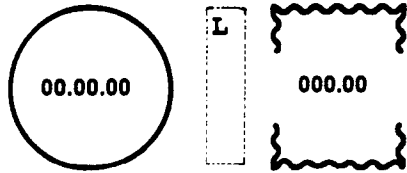


FIG. 10

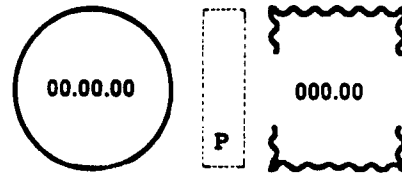


FIG. 11

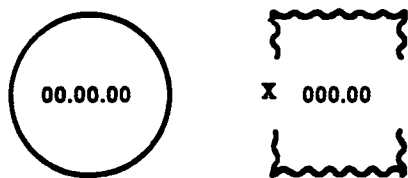


FIG. 12

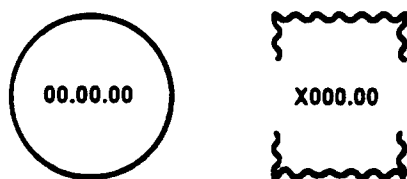


FIG. 13

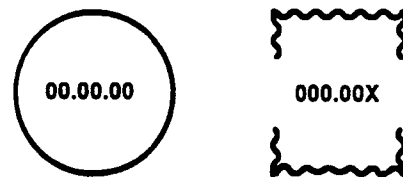


FIG. 14

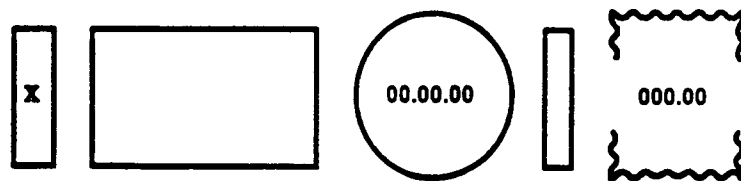
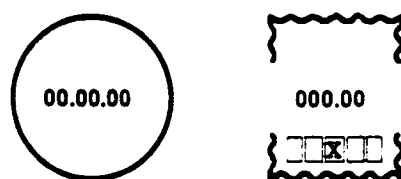


FIG. 15



FIG. 16





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 93 40 3175

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A	WO-A-90 16047 (ASCOM HASLER) * page 3, ligne 13 - page 5, ligne 1 * * page 7, ligne 26 - page 8, ligne 3; figures * ---	1,3,4	G07B17/00
A	US-A-5 079 712 (ILEANA) * colonne 1, ligne 14 - ligne 35 * * colonne 7, ligne 16 - ligne 42; figure 7 * ---	1	
A	DE-A-30 17 088 (HOWAR) * page 23, ligne 8 - ligne 24; figures * ---	1	
A	GB-A-2 055 699 (POSTALIA) * page 1, ligne 35 - ligne 87; figure * ---	1,3	
A	FR-A-2 657 811 (BERTIN) * abrégé; figures * * page 7, ligne 27 - ligne 34 * ---	1	
A	EP-A-0 217 576 (PITNEY BOWES) * abrégé; figures * ---	1,3	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)
A	EP-A-0 154 972 (PITNEY BOWES) * abrégé; figures * ---	1	G07B B07C
A	WO-A-89 01831 (MIKHAIL) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 6 Avril 1994	Examineur Meyl, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arriére-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 01.82 (P44C02)